

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1256 désignant M. Pau, Administrateur de la F.O.M. adjoint au Commandant de Cercle de Djibouti, pour représenter le Territoire au cours des procédures mettant en cause le chauffeur administratif Dirieh Moussah

n° 1256

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 décembre 1952

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1953

Date du numéro
1 janvier 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu la lettre n° 1189 du 1er décembre 1952 du Président du Tribunal Supérieur d'Appel,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Pau, Administrateur de la F.O.M. adjoint au Commandant de Cercle de Djibouti, est désigné pour représenter le Territoire au cours des procédures mettant en cause le chauffeur administratif Dirieh Moussah. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur **N. SADOUL.**